

Charte de gouvernance - SFO

Commission Enseignement

MISSION

La Commission Enseignement de la SFO a pour mission de susciter, accompagner et valoriser toutes les actions visant à promouvoir l'enseignement de l'optique et de la photonique en France. Elle a ainsi pour but de fédérer une communauté qui soit un lieu privilégié d'échanges et d'actions concertées entre tous les acteurs de l'enseignement en optique : enseignants, chercheurs et industriels.

La Commission Enseignement intervient dans la diffusion de culture scientifique sur le thème de la lumière, de l'optique et de la photonique, en favorisant la mise en place d'actions concertées avec des associations, des musées, des centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) ou des établissements d'enseignement.

FONCTIONNEMENT

MEMBRES

Les membres du Comité Exécutif ou des Comités Scientifiques de la Commission Enseignement de la SFO sont des membres de la SFO et bénéficient ainsi de tous les avantages que la SFO met à leur disposition.

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION

L'équipe de direction de la Commission est composée d'un Comité Exécutif composé de 2 membres au minimum et 12 membres au maximum. La représentation féminine est promue avec pour objectif la parité. Une large couverture scientifique et géographique est favorisée.

Le comité élit en son sein et pour 4 ans jusqu'à deux représentants qui assurent la présidence de la Commission, le dialogue avec la SFO et coordonnent les diverses manifestations liées aux activités de la Commission. La présidence est issue et représente une communauté pluraliste (grand organisme de recherche, universitaire, société industrielle).

Le Comité Exécutif joue le rôle de comité de pilotage, en précisant l'évolution des thématiques traitées et abordées lors des manifestations de la Commission (journées, congrès).

Le Comité Exécutif est renouvelé pour moitié tous les 4 ans, si possible en synchronisation avec celui de la SFO. Lors du renouvellement du Comité Exécutif, les membres sortants sont invités à proposer deux à trois noms de remplaçants, le choix final revenant au Comité Exécutif en place. Les candidatures spontanées sont encouragées, par exemple lors des conférences, des journées organisées par la Commission, notamment dans le cadre du congrès OPTIQUE ou encore via la revue Photoniques.

Dans la mesure du possible, le renouvellement de la présidence de la Commission se fait dans la continuité selon le schéma de la SFO à savoir une présidence entrante et une présidence sortante.

COMITÉS SCIENTIFIQUES

Le Comité Exécutif s'appuie sur un ou plusieurs Comités Scientifiques.

Le Comité Exécutif pilote la composition des Comités Scientifiques. Le nombre de membres des Comités Scientifiques est limité à 30. La représentation féminine est promue avec pour objectif la parité. Une large couverture scientifique et géographique est favorisée.




Les Comités Scientifiques ont entre autres missions la promotion des actions et activités de la Commission, la sélection des orateurs, des oratrices, la participation à la relecture et l'évaluation de résumés ou d'actes soumis lors de journées thématiques ou de congrès.

Les Comités Scientifiques sont une force de proposition auprès du Comité Exécutif pour la cooptation de nouveaux membres.

RESSOURCES

La Commission ne jouit pas de la personnalité morale. Les moyens financiers liés à ses activités sont gérés par la SFO qui en assume la responsabilité comptable. En contrepartie, les budgets des conférences organisées par la Commission doivent respecter les règles générales d'équilibre définies par la SFO en Assemblée Générale et être approuvés par son Trésorier. Ces budgets prévisionnels doivent être autofinancés sur une base d'évaluations réalistes du nombre de participants et du montant des subventions.

Palaiseau, le 17 mars 2021

Présidence de la Commission Enseignement de la Société Française d'Optique		Président de la Société Française d'Optique
Christophe DAUSSY	Lola COURTILLAT	Philippe ADAM
Lu et approuvé	Lu et approuvé	Lu et approuvé
		

N.b. Approuvé par le 193ème Conseil d'administration du 17 mars 2021